



**FONTENAY-TRESIGNY**

## **DÉCISION DU MAIRE N°DM 2023-25**

Envoyé en préfecture le 24/04/2023  
Reçu en préfecture le 26/04/2023  
Publié le 22/05/2023  
ID : 077-217701929-20230418-2023DM25-AR

### **DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX POUR L'INSTALLATION DE BORNE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

**Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°DEL20210129\_02 du 29 janvier 2021 portant délégations d'attributions accordées au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** les pouvoirs délégués, à savoir procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relative à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, quelle qu'en soit la surface de plancher,

**Considérant** le projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking jouxtant la Mairie sis 26 avenue du Général de Gaulle, parcelle cadastrée section C n° 654,

**Considérant** que ce type de projet est soumis au dépôt d'une déclaration préalable de travaux,

### **DÉCIDE**

**Article 1 :** De procéder au dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sise 26 avenue du Général de Gaulle, parcelle cadastrée section C n° 654.

**Article 2 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle case postale 8630 Melun cedex (77008), dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne pour exercice du contrôle de légalité
- Madame la Directrice Générale des Services, chargée de son exécution

Fait à Fontenay-Trésigny,  
le 18 avril 2023

  
**Le Maire,  
Patrick ROSSILLI**

